

**DELIBERATION**  
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

**Séance du 21 Juin 2016**

**Délibération n°35 -2016 relative à la reconfiguration du projet immobilier rémois**

**VU le Comité de pilotage en date du 02 Juin 2016,**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve :

- les principes de conservation et de spécialisation des trois campus rémois,
- La participation des différents partenaires au titre du CPER selon la répartition globale ci- dessous :

Conseil régional	Etat	FEDER	Reims Métropole	Conseil départemental	Ville de Reims (Autres participations complémentaires)
47,2	14,3	8,8	5,9	2	Foncier siège URCA 350 000 € Foncier ESIReims : à estimer

- La prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la totalité des opérations par la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	26
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	35	Pour	35	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du Président**

**Gaillaume GILLÉ**

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 24-06-2016

- Document mis en ligne le : 24. 06- 2016